

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION APNM-Marine
DU 24 janvier 2024

A 10h15 Au cercle Chantereyne (Cherbourg)

Visio diffusée en temps réel sur la chaine Youtube APNM-Marine

Le QM2 Nicolas Modeste, est désigné par les coprésidents pour la présider, et ouvre la séance à 10H15.

1. Mot d'accueil et d'introduction

Cher(e)s ami(e)s membres d'APNM-Marine, merci à tous de votre présence, à Cherbourg en Normandie, et aussi partout dans le monde où vous pouvez suivre cette assemblée générale en direct sur votre ordinateur, tablette ou téléphone (chaine YouTube d'APNM-Marine). Nous avons ainsi pu rétablir ce mode de communication moderne qui permet de relier l'ensemble de nos membres. Le plus simple pour interagir est de nous envoyer en temps réel un mail à contact@apnm-marine.fr ou un texto sur le numéro de portable en n'oubliant pas de mentionner votre nom ou numéro d'adhérent pour que vos remarques ou questions puissent être prises en compte. Conformément à nos statuts et à l'organisation de cette assemblée générale ordinaire vidéo diffusée.

Nous avons le plaisir de vous retrouver après la dernière assemblée extraordinaire où nous avons fait évoluer le statut par la création d'un poste permanent de secrétaire Générale pour répondre à l'évolution de notre association grandissante. Cette année voit également une refonte d'un décret offert des APNM suite à la demande du CSFM pour l'évolution du mandat du concertant qui impactera réglementairement les conditions du recensement de la représentativité d'une APNM initialement prévu tous les 4 ans. Nous continuons également à être entendu deux fois par an par le Directeur du Personnel Militaire de la Marine (DPMM) et dernièrement nous avons été reçus par le Chef d'État-Major de la Marine pour proposer des projets de notre association, sans oublier de transmettre vos inquiétudes de la condition militaire. Nous sommes reçus et entendus régulièrement par nos parlementaires dans le cadre des auditions du budget des armées mais aussi par le HCECM annuellement afin d'échanger sur la condition militaire.

J'ai été chargé par les deux autres co-présidents d'assurer la présidence prévue pour diriger les échanges de ce jour. Et s'excuse de ne pouvoir être présent ce jour.

2. Rapport moral

APNM-Marine a été créée le 27 novembre 2015. Avec maintenant 8 ans d'existence révolue, beaucoup d'implication et de travail, nous devons faire le constat de tout ce qui a été fait et réfléchir aux grandes orientations à prendre. Saluons l'implication exceptionnelle et le travail de toute l'équipe qui s'est mise bénévolement au service de notre APNM. Soulignons également après plusieurs années à rechercher notre représentativité au sein de la Marine Nationale, la réussite et l'implication de chaque membre de notre association pour arriver à nos fins.

Citons les principales réalisations de cette année d'activité écoulée :

- La consolidation des outils de communication Internet de manière à diffuser les informations sur nos travaux, ainsi que la parution de la première Brève sur Intranar trimestriellement ;
- La reconnaissance de l'existence et du rôle des APNM par les parlementaires (audition par la commission de la défense et articles/interviews dans les médias) ;
- La préparation d'amendement pour des députés afin de permettre l'évolution de la condition militaire lors de la dernière loi de programmation militaire.
- La participation de notre association à la conservation du Cercle Nationale des Armées (CNA)
- La pérennisation du local au sein de l'arsenal de Toulon et d'une personne travaillant à plein temps pour l'association ;
- L'invitation aux CFMM et CLFMM par les membres de la concertation au titre d'auditeur libre d'APNM-Marine et nous les remercions pour cette initiative qui restera, nous l'espérons, une complémentarité enrichissante ;
- L'invitation de APNM-Marine au forum des familles de Toulon, au salon Amarrage de Brest et Lorient et nous remercions les instances en charges de ces manifestations de nous inviter chaque année afin de nous faire connaître.
- APNM-Marine remercie l'écoute de la DRH-MD sur le sujet de la fiscalisation de l'IGAR au sein de la NPRM qui devrait impacter le milieu familial de nos marins nous resterons vigilant sur la mise en place de cette fiscalisation qui devrait avoir l'effet de perte de certaines prestations sociales.

A l'inverse, certaines préoccupations demeurent et nous avons le devoir de tenter d'y apporter des réponses :

- Le manque d'information des marins et de soutien de l'institution ;
- Le besoin d'apporter aux marins des conseils et service comme avec notre partenaire de la Financière du Militaire qui permet à chaque adhérent de profiter de tarif préférentiel pour constituer un patrimoine.
- Avec La poursuite du projet Compte Épargne Permission Monétisé (CEPM), projet porté par l'association, qui a présenté au DRH-MD en 2023 qui nous a informé travailler sur un projet similaire.

- Continuons également à renforcer la protection et la sécurisation des données de nos adhérents avec la mise en place du RGPD sur notre Blog et nos réseaux sociaux
- Avoir également permis d'alerter l'institution sur la difficulté de Brevet de Maitrise de pouvoir accéder au niveau 4 de la 3PM par la rédaction d'une note de notre association à destination du bureau CPM de la Marine Nationale.
- Enfin des visites en 2023 sur 2 unités lorientaises 1 unités toulousaine et 1 unité Toulonnaise, nous invitons d'ailleurs les adhérents à parler à leurs présidents de catégories afin de nous faire venir afin de présenter notre association sur votre unité.

Décision N°1

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
Le rapport moral est approuvé.

3. Rapport financier

Avant de passer à la présentation des décisions à prendre, vous trouverez ci-après un rapport financier sur l'activité de l'association. Nous remercions bien vivement le PM Guillaume Élyakime, notre trésorier, ainsi que le cabinet PROGEXCO qui on assurer le suivi de notre comptabilité.

Vous pouvez retrouver le bilan comptable de l'année 2023 effectué par la société Pro GEXCO en annexe du procès verbale d'AG et remercions tout particulièrement Cyril pour son professionnalisme.

Décision N°2

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
Le rapport financier est approuvé.

5. Élections des membres du Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts les votes se font par collègue.

Attention, pour que le vote soit valide, il ne faut voter qu'au sein de ce groupe de grade (collège) en se limitant à voter pour un maximum de un candidat dans le collège « officiers marinier » et de un équipage pour le collège « équipages ». Par faute de candidatures Officiers deux postes sont encore à pourvoir.

COLLEGE OFFICIER

- Pas de candidatures

COLLEGE OFFICIER MARINIERS

- MP Frédéric Verdu

COLLEGE ÉQUIPAGES

- MOT Benjamin Ranchain
- QM2 Nicolas Modeste
-

Décision N°3

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
Le MP Frédéric Verdu, le QM2 Nicolas Modeste et le Mot Benjamin Ranchain
Sont élus membres du conseil d'administration

7. Conclusion

Merci encore de votre participation. Nous avons vraiment besoin de votre soutien moral et financier, en suscitant des adhésions autour de vous, et en participant autant que vous le pourrez à l'activité d'APNM-Marine par des propositions d'idées ou d'articles. Chacun est ambassadeur de l'association.

APNM-Marine tient à remercier les membres venus aujourd'hui ainsi que la Présence de Monsieur Sébastien Valeix président de la Financière du militaire notre partenaire, LE Major Pierre Leclerc major conseiller du CEMM et également CV Aldaya pour son point d'information concernant la condition du personnel militaire de la marine.

Enfin, nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien.

Après un tour de table, le président de séance clôt l'assemblée générale à 10H42.

La présidence collégiale d'APNM-Marine :

QM1 Julien Vuillon
Coprésident Equipage



PM Michaël Berben
Coprésident Officiers Mariniers



LV Lucie Adrien
Coprésident Officiers

